

Règles de navigation pour les membres du CAV

1. La sortie (et l'entrée) du (au) CAV doit se faire perpendiculairement à la rive.
2. Suivre le sens de navigation tel qu'il est indiqué sur le plan ci-dessous : tribord en direction d'Hermance et en remontant de Genève /bâbord en direction de Genève et en revenant d'Hermance.
3. Etre particulièrement prudent(e) à la hauteur de la bouée de la Savonnière, lieu de nombreuses collisions.
4. Le plan ci-dessous indique seulement les directions à respecter et non la distance depuis le rivage.
5. Un équipage qui navigue à plus de 300m de la rive doit emporter un équipement de flottaison adéquat au sens de la législation fédérale sur la navigation (gilet de sauvetage).
6. Naviguer dans son couloir de navigation ne dispense pas de vérifier régulièrement que la voie est libre. Le lac est très fréquenté et pas seulement par les membres du CAV !

